



Fédération des enseignantes et enseignants de cégep (CSQ)

Résolutions

Version finale
Septembre 2016

XXI^e Congrès de la FEC-CSQ
Plus d'autonomie professionnelle
Les cégeps, c'est nous!

8, 9 et 10 juin 2016
Rivière-du-Loup

XXI^e Congrès de la FEC-CSQ

Recommandations issues du rapport d'activités 2013-2016 de la FEC-CSQ

Axe 1 : La capacité stratégique – Pour un milieu de travail et d'éducation juste et égalitaire

Section 1.1. Les mobilisations politiques et sociales contre les compressions au collégial et l'austérité

RÉSOLUTIONS	
1.1	Que la FEC-CSQ actualise et diffuse sa <i>Déclaration pour une société québécoise démocratique et égalitaire</i> .
1.2	Que la FEC-CSQ continue de dénoncer et de lutter contre les mesures d'austérité du gouvernement visant à réduire les services publics offerts aux citoyennes et aux citoyens du Québec.
1.3	Que la FEC-CSQ appuie les campagnes publiques visant à dénoncer les paradis fiscaux et qu'elle soutienne les autres interventions publiques qui pourraient augmenter les revenus de l'État (taxation des biens de luxe, contrôle des bonis démesurés des hauts dirigeants des organismes publics, juste part payée par les institutions financières, etc.).
1.4	Que la FEC-CSQ participe au débat sur les finances publiques en faisant la promotion de mesures qui visent à réduire les inégalités sociales et à assurer l'accès à des services publics, notamment en santé et en éducation, sur l'ensemble du territoire.
1.5	Que la FEC-CSQ revendique avec la CSQ des modifications au Code du travail et à la loi 37 afin de : <ul style="list-style-type: none">• faciliter l'exercice de la grève au Québec, incluant la grève sociale;• limiter le recours par le gouvernement québécois aux lois spéciales en période de négociation.
1.6	Que la FEC-CSQ approfondisse sa réflexion sur les moyens de pression à exercer en appui à des causes sociales, leurs modalités incluant les conditions d'entrée en grève sociale, l'implication financière de la CSQ et l'appui à offrir aux syndicats.
1.7	Que la FEC-CSQ tisse des liens plus étroits avec les groupes de la société civile et les groupes syndicaux étudiants et partage avec eux ses dossiers prioritaires.

Section 1.2. La diversité de la population étudiante et la justice sociale

RÉSOLUTIONS	
1.8	Que la FEC-CSQ poursuive son engagement envers un système d'éducation public, plus juste et plus égalitaire, plus particulièrement en faisant la promotion de la mixité sociale à l'école, du renforcement des centres de la petite enfance, de l'accessibilité et de la gratuité scolaire, de la petite enfance à l'université.

RÉSOLUTIONS

- 1.9 Que la FEC-CSQ assure un suivi de l'utilisation des ressources dédiées à la réussite des ESSH obtenues en marge du renouvellement de la convention collective 2015-2020 et fasse les représentations nécessaires, le cas échéant, auprès de la Fédération des cégeps et du Ministère.

Section 1.3. Le réseau collégial et la formation

RÉSOLUTIONS

- 1.10 Que la FEC-CSQ travaille de concert avec la CSQ à une campagne de valorisation du réseau collégial dans le cadre du 50^e anniversaire de la création des cégeps.
- 1.11 Que dans le cadre de la campagne de valorisation du réseau collégial, la FEC-CSQ souligne l'importance des cégeps dans le développement des régions.

Sous-section 1.3.1. Les cégeps de région, les petites cohortes et le développement régional

RÉSOLUTIONS

- 1.12 Que la FEC-CSQ réitère ses principales positions sur la valorisation nationale des programmes techniques, la mise sur pied d'un programme de mobilité étudiante avec incitatifs financiers, l'accessibilité à la formation collégiale partout au Québec et, enfin, une meilleure gestion dans l'offre de programmes.

Sous-section 1.3.2. La formation à distance (FAD)

RÉSOLUTIONS

- 1.13 Que la FEC-CSQ sollicite les appuis nécessaires pour obtenir l'introduction de balises et un financement propres aux nouveaux modes d'organisation de l'enseignement.
- 1.14 Que la FEC-CSQ fasse appliquer l'annexe VIII-7 de la convention collective et demande la formation d'un comité national de suivi financé par Québec chargé d'étudier l'impact de l'expérimentation des nouveaux modèles d'enseignement sur l'organisation du travail, et ce, dès le début du nouveau triennat.
- 1.15 Que la FEC-CSQ tienne annuellement un Comité de vigilance pour faire un état de situation sur le développement des nouveaux modèles de formation à distance.

Sous-section 1.3.3. La formation générale

RÉSOLUTIONS

- 1.16 Que la FEC-CSQ continue d'affirmer l'importance et l'intégrité de la formation générale au collégial, notamment :
- en assurant un suivi étroit des travaux du Comité Rouillier chargé de la mise en œuvre des recommandations du rapport Demers;
 - en utilisant le rapport de recherche Karsenti pour développer un argumentaire valorisant la place qu'occupe la formation générale au collégial.

Sous-section 1.3.4. La défense du DEC qualifiant en Soins infirmiers

RÉSOLUTIONS	
1.17	Que la FEC-CSQ réaffirme l'importance du maintien du DEC technique qualifiant, entre autres en soins infirmiers, et qu'elle prenne tous les moyens nécessaires pour faire valoir cette position.

Sous-section 1.3.5. L'assurance qualité au collégial

RÉSOLUTIONS	
1.18	Que la FEC-CSQ dénonce le virage « assurance qualité » de la CÉEC et conséquemment réitère sa demande visant l'abolition de la CÉEC.

Sous-section 1.3.6. La recherche au collégial

RÉSOLUTIONS	
1.19	Que la FEC-CSQ maintienne sa participation aux activités de l'Association pour la recherche au collégial (ARC) et poursuive l'analyse du développement de la recherche dans ses collèges.

Sous-section 1.3.7. Adéquation formation-emploi

RÉSOLUTIONS	
1.20	Que la FEC-CSQ réaffirme le rôle exclusif des enseignantes et enseignants dans la formation, la supervision, l'encadrement et l'évaluation des étudiantes et étudiants, y compris dans le cadre des stages en entreprise.
1.21	Que la FEC-CSQ assure une veille sur le développement de projets de formation s'inspirant du modèle <i>dual</i> allemand.
1.22	Que la FEC-CSQ défende la valeur d'une formation technique complète et polyvalente et non réduite aux seuls besoins ponctuels du marché de l'emploi.

Section 1.4. Les relations de travail

Sous-section 1.4.2. La négociation 2015

RÉSOLUTIONS	
1.23	Que la FEC-CSQ produise à l'automne 2016 un bilan de la négociation 2015 et y donne, à la suite d'une consultation des assemblées générales, les suites appropriées.

Sous-section 1.4.4. Le Comité national de rencontre (CNR), la formation continue, la RAC et la REC

RÉSOLUTIONS	
1.24	Que la FEC-CSQ assure un appui aux syndicats dans la négociation d'ententes locales favorisant une meilleure intégration des collègues de la formation continue au secteur de l'enseignement régulier.
1.25	Que la FEC-CSQ continue le combat juridique sur le dossier de la RAC et tente de négocier une lettre entente nationale visant à baliser les activités de RAC dans les collèges.

RÉSOLUTIONS

- 1.26 Que la FEC-CSQ continue de suivre le développement de la RAC et de la REC afin d'assurer le respect :
- du rôle des enseignantes et des enseignants dans ces processus à titre de spécialistes de contenu et responsables de l'évaluation;
 - de leurs conditions de travail prévues à la convention collective.
- 1.27 Que la FEC-CSQ assure un soutien aux syndicats dans la négociation d'ententes locales ou de politiques balisant la RAC, la REC et les EESH.

Sous-section 1.4.6. Le Comité consultatif national d'accès à l'égalité en emploi (CCNAÉE)

RÉSOLUTIONS

- 1.28 Que la FEC-CSQ sensibilise ses membres à l'importance d'intégrer en emploi les personnes issues des groupes visés par la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi* et les informe quant aux obligations des collègues découlant de la Loi.
- 1.29 Que la FEC-CSQ incite les syndicats :
- à exiger la réactivation du comité local d'accès à l'égalité en emploi prévu à l'article 2-4.01 de la convention collective;
 - à valoriser la participation active des syndicats de toutes les catégories d'emploi dans la mise en œuvre des programmes d'accès à l'égalité en emploi.
- 1.30 Que la FEC-CSQ, via le CCNAÉE, sensibilise la CDPDJ
- au besoin qu'ont les collègues de disposer de délais raisonnables et équitables pour la remise des différents rapports exigés par la CDPDJ;
 - aux délais déraisonnables de réception par les collègues des rapports d'évaluation de la CDPDJ. »

Sous-section 1.4.7. La conciliation famille-travail (CFT)

RÉSOLUTIONS

- 1.31 Que la FEC-CSQ appuie la CSQ en militant activement afin de faire connaître la plateforme politique de la Coalition pour la conciliation famille-travail-études et de faire adopter par le gouvernement du Québec une loi-cadre sur la conciliation famille-travail-études.
- 1.32 Que la FEC-CSQ invite les syndicats affiliés à travailler, de concert avec les autres syndicats et l'association étudiante de leur cégep, à la mise sur pied d'un comité intercatégoriel en matière de conciliation travail-famille-études, lequel aurait notamment pour mandats de faire une enquête sur les besoins des personnels et des étudiantes et étudiants et de faire adopter par leur collège un programme de CFTÉ adapté aux besoins exprimés, consensuel et transparent.

Sous-section 1.4.8. La formation sur mesure et la syndicalisation des professeurs du Centre de formation en mesures d'urgence (CFMU) à Lévis

RÉSOLUTIONS

- 1.33 Que la FEC-CSQ dresse un état de situation de la formation sur mesure dans les collèges.

Axe 2 : La cohésion interne – Pour une réelle démocratie syndicale

Section 2.1. Le Comité de la condition des femmes (CCF)

RÉSOLUTIONS	
2.1	Que la FEC-CSQ invite les syndicats à assurer, dans la mesure de leurs capacités financières, la participation d'au moins une personne aux réunions du CCF, aux réseaux des femmes et aux activités de formation, de sensibilisation et de militance féministe proposées par le CCF.
2.2	Que la FEC-CSQ invite les syndicats à compléter l'adoption d'un PAÉS local arrimé à celui de la Fédération.
2.3	Que la FEC-CSQ invite les syndicats à sensibiliser leurs membres au féminisme et aux impacts des rapports sociaux de sexe sur la représentation des femmes dans les lieux de pouvoir (notamment syndicaux) et sur leur pratique enseignante, en offrant notamment aux membres la formation développée par le CCF.
2.4	Que la FEC-CSQ s'assure que les effets différenciés de l'austérité sur les femmes soient pris en compte dans ses analyses, ses déclarations publiques, ses orientations politiques et dans la préparation des demandes pour la prochaine négociation.
2.5	Que pour réaliser les mandats du CCF, la FEC-CSQ maintienne la libération actuelle (un groupe-cours / session) d'une femme pour la coordination du Comité.

Section 2.2. Les établissements verts Brundtland et l'écoresponsabilité

RÉSOLUTIONS	
2.6	Que la FEC-CSQ continue de faire la promotion du mouvement EAV-EVB : <ul style="list-style-type: none">• en suscitant la participation des syndicats dont les collègues sont reconnus EVB aux sessions nationales EAV-EVB de la CSQ;• en organisant périodiquement, lors d'une instance, une conférence sur un sujet portant sur l'éducation pour un avenir viable (EAV) ou relié aux valeurs EVB;• en publiant des articles portant sur les valeurs EVB, sur l'éducation pour un avenir viable (EAV) ou faisant état des réalisations EAV-EVB des syndicats de la FEC.
2.7	Que la FEC-CSQ étudie la pertinence de créer un comité fédéral EAV-EVB.
2.8	Que la FEC-CSQ continue d'avoir des pratiques écoresponsables : <ul style="list-style-type: none">• en maintenant son partenariat avec l'organisme Activité éducative Un Arbre – Une Vie afin de compenser les émissions de gaz à effet de serre (GES) produites lors des instances syndicales de la FEC;• en tenant toutes ses instances selon l'approche carbone-neutre.

Section 2.3. Le renouveau syndical et la relève

RÉSOLUTIONS	
2.9	Que la FEC-CSQ tienne, lors du premier Conseil général de la rentrée, en collaboration avec la CSQ, une formation permettant de développer des habiletés interrelationnelles et de travail collaboratif destinée aux membres élus des syndicats affiliés.
2.10	Que la FEC-CSQ maintienne la séance d'accueil destinée aux membres nouvellement élus des syndicats affiliés.

Section 2.4. Les communications et l'information

RÉSOLUTIONS

- 2.11 Que la FEC-CSQ étudie la pertinence de maintenir l'ensemble de ses publications, notamment l'Enjeu express.

Section 2.5. La gestion de la fédération

RÉSOLUTIONS

- 2.12 Que la FEC-CSQ se dote d'une politique de placements éthiques.

Axe 3 : La cohésion externe – Pour une solidarité avec l'ensemble des mouvements sociaux

RÉSOLUTIONS

- 3.1 Que la FEC-CSQ propose, avec la CSQ, des réformes qui profitent à l'ensemble des travailleuses et des travailleurs du Québec, notamment une bonification du Régime de rentes du Québec et de la pension de la Sécurité de la vieillesse du Canada, et une augmentation du salaire minimum.

Section 3.1. Le Prix Nicole-Fortin

RÉSOLUTIONS

- 3.2 Que la FEC-CSQ mandate le Bureau exécutif pour évaluer l'atteinte des objectifs du Prix Nicole-Fortin (notamment celui consistant à donner de la visibilité à la FEC-CSQ) et mener une réflexion portant à la fois sur ses objectifs et ses modalités (critères de sélection, etc.) afin de se prononcer en Conseil général sur la pertinence de maintenir le Prix.

Section 3.2. La solidarité internationale

RÉSOLUTIONS

- 3.3 Que la FEC-CSQ poursuive son implication et sa participation aux travaux de l'Internationale de l'éducation (IE) en renouvelant son adhésion (via la CSQ) et en déléguant une représentante ou un représentant aux principales instances ou activités de l'IE, plus particulièrement celles touchant l'enseignement supérieur.
- 3.4 Que la FEC-CSQ fasse un bilan de son expérience de jumelage avec la Confédération nationale des éducatrices et éducateurs d'Haïti (CNEH) dans la perspective d'évaluer l'atteinte des objectifs de départ.
- 3.5 Que la FEC-CSQ explore la possibilité de s'inscrire dans des projets de solidarité de la CSQ et de l'Internationale de l'éducation (IE) en Haïti ou dans d'autres parties du monde.

Axe 4 : Recommandations thématiques : Autonomie professionnelle

Pistes de travail pour renforcer l'autonomie professionnelle des enseignantes et enseignants de cégep

RÉSOLUTIONS	
4.1	Que la FEC-CSQ défende l'importance de mieux reconnaître la liberté académique des enseignantes et enseignants de cégep et réaffirme la spécificité du travail en collégialité au sein des cégeps.
4.2	Que la FEC-CSQ fasse la promotion d'un modèle de gestion plus participatif au sein des établissements d'enseignement collégial et dénonce l'augmentation des mesures de contrôle, l'excès de standardisation des pratiques et la gestion par résultats.
4.3	Que la FEC-CSQ propose une modification à la <i>Loi sur les collèges</i> visant une représentation majoritaire des membres internes (personnel, direction et étudiantes et étudiants) au sein des Conseils d'administration et une représentation majoritaire des enseignantes et des enseignants au sein de la Commission des études.
4.4	Que la FEC-CSQ produise pour l'ensemble de ses membres des outils de vulgarisation visant : <ul style="list-style-type: none">• à valoriser l'autonomie professionnelle et démontrer son importance dans une saine gestion des collèges et des programmes;• à mettre en lumière le rôle central des enseignantes et enseignants dans les processus décisionnels inhérents à la vie collégiale.
4.5	Que la FEC-CSQ invite ses syndicats locaux à débattre localement de l'enjeu de l'autonomie professionnelle dans le but de négocier des ententes ou des politiques locales visant à mieux la reconnaître
4.6	Que la FEC-CSQ diffuse systématiquement à chacun de ses syndicats affiliés les différentes pratiques, politiques ou ententes locales reconnaissant ou, au contraire, limitant l'autonomie professionnelle des enseignantes et enseignants.

Concordances et corrections linguistiques

RÉSOLUTIONS	
5.	Que la FEC-CSQ procède aux concordances nécessaires et aux corrections linguistiques, s'il y a lieu, autant dans les statuts que pour les recommandations thématiques et du rapport d'activités.

Questions diverses

RÉSOLUTIONS	
6.	Que la FEC-CSQ s'oppose à toute forme de présentation publicitaire non sollicitée par la FEC-CSQ lors de ses instances.